

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021
Affiché et consultable sur le site internet
(Extraits du PV – les délibérations sont consultables en mairie)

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune des Epesses, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie des Epesses, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUNAY, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20 jusqu'à la délibération n°D-2021-071, 21 à partir de la délibération n°D-2021-072

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

NOMBRE DE VOTANTS : 22 pour les délibérations n°D-2021-070, D-2021-071 et D-2021-076, 23 pour les autres délibérations

DATE DE CONVOCATION : 6 septembre 2021

Sont présents

Jean-Louis LAUNAY, Philippe ALBERT, Hélène POINGT-GASKA, Blaise BOURASSEAU, Nicolas FONTENEAU, Lise BERTRAND, François ROY, Valérie VERDON, Laurence SAMSON, Emmanuel JARNY, Sandra VOLONTE, Axel BORDELAIS, Laëtitia BOUSSEAU, Lyonel JEANOT, Marie-Thérèse BILLAUD, Éric BONHOMME, Marie-Josèphe BRIDONNEAU, Benoît JADAUD, Nathalie BIRON, Paul BILLEAU, Mickaël GODET.

A donné procuration

Madame Stéphanie PELTIER a donné procuration à Madame Hélène POINGT-GASKA.

Madame Magalie COUSSEAU a donné procuration à Monsieur Mickaël GODET.

Absent

Néant.

La séance est ouverte à 20h32.

Monsieur Emmanuel JARNY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D-2021-070	CREATION D'UNE COMMISSION MAPA
-------------------	---------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de créer une commission MAPA, chargée d'émettre un avis sur les marchés à procédure adaptée dont les montants sont supérieurs à 90 000 € HT et inférieurs aux seuils des marchés formalisés,

Article 2 – de préciser que la commission sera présidée par Monsieur le Maire et composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres :

Membres	
Titulaires	Philippe ALBERT Blaise BOURASSEAU Mickaël GODET
Suppléants	Hélène POINGT-GASKA Eric BONHOMME Magalie COUSSEAU

Article 3 – que chaque membre aura voix délibérative et qu'en cas de partage des voix, celle du Président sera prépondérante,

Article 4 – que les règles de quorum et de convocation sont identiques à celles régissant la Commission d'Appel d'Offres.

D-2021-071	LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

D-2021-072	FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES
-------------------	---

Arrivée de Madame Marie-Josèphe BRIDONNEAU à 20h47.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'adopter le plan de financement pour l'entretien des voiries présenté ci-avant,

Article 2 – de solliciter le versement du fonds de concours de fonctionnement de 12 000 € par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers dans les conditions décrites ci-dessus,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de procéder à la suppression et à la création des emplois suivants tels que mentionnés ci-dessous, à compter du 15 septembre 2021,

Service	Emplois supprimés	Emplois créés	Justification	Date d'effet
Services techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Départ à la retraite	15/09/2021
	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	Recrutement suite mutation	15/09/2021

Article 2 – d'abroger la délibération n°D-2021-060 du 12 juillet 2021 modifiant le tableau des effectifs,

Article 3 – d'approuver le tableau des emplois de la commune des Epesses, à compter du 15 septembre 2021 comme suit :

Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<i>Emploi fonctionnel</i>	
DGS des communes de 2000 à 10000 habitants	1 poste à temps complet
<i>Filière administrative</i>	
Attaché principal territorial	1 poste à temps complet
Rédacteur territorial	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 70 %
Adjoint administratif	2 postes à temps complet
<i>Filière technique</i>	
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Agent de maîtrise principal	2 postes à temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 postes à temps complet
Adjoint technique	4 postes à temps complet 1 poste à 55,00 % 1 poste à 42,86 %
<i>Filière animation</i>	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 poste à 33 %

Article 4 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver le recours au contrat d'apprentissage,

Article 2 – de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 14 septembre 2021, jusqu'au 31 août 2023, aux services techniques afin de préparer un BEPA paysagiste,

Article 3 – de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 012,

Article 4 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'attribuer les marchés de travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'école de musique comme suit :

- Lot n°2 : Menuiseries extérieures et intérieures à la société Concept et menuiseries – 4 rue de l'Industrie – 49340 VEZINS, pour un montant de 32 170,36 € HT, soit 38 604,43 € TTC,
- Lot n°4 : Peinture, revêtement de sol à la société Merlet Déco – 8 boulevard Georges Pompidou – 79140 CERIZAY, pour un montant de 15 829,35 € HT, soit 18 995,22 € TTC,
- Lot n°5 : Electricité à la société Billaud – ZAC des Bacheliers – 85590 LES EPESSSES, pour un montant de 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC,
- Lot n°6 : Plomberie, chauffage, ventilation à la société Turquand – 4 rue du séjour – 85170 LE POIRE SUR VIE, pour un montant de 15 953,60 €, soit 19 144,32 € TTC.

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Emmanuel JARNY ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et à la réalisation de la tranche n°3 du lotissement le Bois au groupement Canopée Atelier Paysage

(mandataire) – 1 ter place de la Trinité – 44190 Clisson / Aréa Urbanisme / Cetrac SARL / Atlam bureau d'études / Géotechnique SAS St Benoit / Alpha géomètre, pour un taux de rémunération de 9,05% pour la mission de base, soit un montant provisoire de rémunération de 61 540 € HT et un taux de rémunération de 1,48529% pour les missions complémentaires, soit un montant provisoire de rémunération de 10 100 € HT,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-077	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver la convention de partenariat, à conclure avec l'association Familles Rurales, relative aux modalités de fonctionnement du partenariat mis en place entre l'association et la commune,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-078	CESSION DE TERRAINS – PARCELLES CADASTREES SECTION F N°1029 – 1138 – 1141
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de céder à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les parcelles cadastrées section F n°1029, 1138 et 1141,

Article 2 – de fixer le tarif de ces parcelles à 6,50 € HT le m²,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

	CONVENTION AVEC LA SYDEV – AUTORISATION DE SIGNATURE
--	---

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

D-2021-079	AVIS ENQUETE PUBLIQUE EARL LES PLUMES D'OR LA CHAPELLE LARGEAU
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet de création d'une exploitation d'élevage avicole sur la commune de la Chapelle-Largeau, commune associée de Mauléon.

D-2021-080	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2020
------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – de prendre acte du rapport d'activité du service public d'élimination des déchets ménagers, pour l'année 2020, de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

D-2021-081	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) VENDEE EAU – ANNEE 2020
------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – de prendre acte du rapport d'activité du service public de l'eau potable, pour l'année 2020, du syndicat Vendée Eau.

D-2021-082	MARCHE DE FOURNITURES DE SIGNALISATION VERTICALE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont les communes des Epesses, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, pour la fourniture de signalisation verticale,

Article 2 – de désigner la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,

Article 3 – que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

Article 4 – de désigner, pour représenter la commune des Epesses au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :

- Membre titulaire : Monsieur Blaise BOURASSEAU,
- Membre suppléant : Monsieur Eric BONHOMME,

Article 5 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

Article 6 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du groupement et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Séance levée à 21h43

